

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

005-210501078-20250324-23_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

COMMUNE : COMMUNE DE PUY ST ANDRE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21050107800013

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL 20300 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR Prefecture

005-210501078-20250324-23_2025-BF

Régulier le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

A - Informations statistiques, fiscales et financières

Sommaire

I - Informations générales	4
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	9
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17
III - Vote du budget	19
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	69
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	74
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	78
IV - Annexes	78
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	81
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	82
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	86
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	88
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	89

B1.6 - Etat de l'endettement pour l'emprunt d'un autre organisme	91
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 005-210501078-20250324-23_2025-BF	92
R2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	93
P3.1.1 - Etat des provisions constituées	94
D3.2 - Etalement des provisions	96
B4 - Etat des charges transférées	97
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	98
B6 - Prêts	99
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	100
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	101
B7.3 - Etat des emprunts garantis	102
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	103
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	104
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	105
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	106
B7.8 - Autres engagements donnés	107
B7.9 - Autres engagements reçus	108
B8 - Subventions versées	109
B9 - Etat du personnel	110
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	113
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	114
B11.2 - Liste des établissements publics créés	115
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	116
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	117
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	118
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	119
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	120
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	121
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	122
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	123
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	124
D3 - Décisions en matière de taux	126
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	127
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	129
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	131
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	132
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	133

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I - INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		AP - Prefecture	
		05-210501078-20250324-23_2025-8F	A
		Reçu le 26/03/2025	Publié le 26/03/2025
Informations statistiques			
Population totale		Valeurs	
Informations fiscales (N-2)			
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		Collectivité	
Informations financières – ratios			
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population		1 248,37
3	Dépenses d'équipement brut / population		1 342,00
4	Encours de dette / population (2) (3)		0,00
5	DGF / population		1 559,07
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		94,96
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		40,52 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		93,42 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		116,09 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		0,00 %
			7,05 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Fonctionnement : % | - Investissement : % |
|----------------------|----------------------|

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

AR Prefecture			
05-210501078-2025-03-2025			
Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025			
C1			
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	1 041 167,87	1 196 692,73	379 350,18 A1
Investissement	422 076,86	399 000,41 (3)	-14 046,31 A2
Fonctionnement	619 091,01	797 692,32 (4)	393 396,49 A3
RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	23 900,00 III + IV	0,00 B1	-23 900,00
Investissement	23 900,00 III	0,00 B2	-23 900,00
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3	0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1		510 975,04
Investissement	A2 + B2		-61 022,76
Fonctionnement	A3 + B3		571 997,80

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

AR - Prefecture

I - INFORMATIONS GENERALES

005-210501078-2025-1024-23-2025-FF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

I**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 23 900,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
103	Opération d'équipement n° 103	3 400,00
171	Opération d'équipement n° 171	2 500,00
81	Opération d'équipement n° 81	15 000,00
88	Opération d'équipement n° 88	2 000,00
89	Opération d'équipement n° 89	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR - Prefecture

I - INFORMATIONS GENERALES**I**

005-210501078-20250324-23-20175-FF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**C3****DETAIL DES RECETTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		AP préfecture		AP préfecture	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
		721 217,88		782 240,64	
		+		-BF	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)				
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde positif)		
			37 122,76		
	=				
	Total de la section d'investissement (2)				
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES		
				1 170 241,04	659 266,00
				+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)				
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit)		
			0,00		0,00
	=				
	Total de la section de fonctionnement (3)				
	TOTAL DU BUDGET (4)				
		1 952 481,68			1 952 481,68

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

AR - Préfecture

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
005-210501078-20250324-13-1123-B5 Recu le 26/03/2025		
Publié le 26/03/2025		

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 000,00	2 500,00	20 000,00	20 000,00	22 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	689 664,49	18 000,00	463 217,88	463 217,88	481 217,88
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	62 300,00	3 400,00	215 000,00	215 000,00	218 400,00
Total des dépenses d'équipement		761 964,49	23 900,00	698 217,88	698 217,88	722 117,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		764 464,49	23 900,00	701 217,88	701 217,88	725 117,88

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

TOTAL	779 464,49	23 900,00	721 217,88	721 217,88	745 117,88
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	37 122,76
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	782 240,64
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture

05-210501078=20250324-23-2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	97 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	165 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		97 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	165 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	211 318,31	0,00	61 022,76	61 022,76	61 022,76
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		350 318,31	0,00	61 022,76	61 022,76	61 022,76
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		447 468,31	0,00	226 222,76	226 222,76	226 222,76

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	346 042,49		556 017,88	556 017,88	556 017,88
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			346 042,49	556 017,88	556 017,88	556 017,88

TOTAL	793 510,80	0,00	782 240,64	782 240,64	782 240,64
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					782 240,64

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

536 017,88

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

AP Prefecture

(8) A servir uniquement pour des opérations de dépenses d'investissement, une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

0400P0200-5A 0207870204250224 RI 040 - DF 042, RI 040 = DF 042, DF 041 = RI 041.

Reçu le 14/03/2025
Publié le 26/03/2025
Les comptes 5, 29, 39, 45 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET						II
05-210501078-2025114-000000000000						
Recu le 26/03/2025						C2
Publié le 26/03/2025						

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	254 300,00	0,00	291 200,00	291 200,00	291 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	232 600,00	0,00	240 800,00	240 800,00	240 800,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	15 805,16	15 805,16	15 805,16
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	53 000,00	0,00	61 146,00	61 146,00	61 146,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		548 900,00	0,00	608 951,16	608 951,16	608 951,16
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	54,00		272,00	272,00	272,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		553 954,00	0,00	614 223,16	614 223,16	614 223,16

023	Virement à la section d'investissement (4)	346 042,49		556 017,88	556 017,88	556 017,88
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		346 042,49		556 017,88	556 017,88	556 017,88

TOTAL	899 996,49	0,00	1 170 241,04	1 170 241,04	1 170 241,04
+					
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 241,04
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

AR Prefecture

05-210501078=20250324-23-2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publie le 26/03/2025

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	93 700,00	0,00	134 800,00	134 800,00	134 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	8 500,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
731	Fiscalité locale	252 200,00	0,00	305 300,00	305 300,00	305 300,00
74	Dotations et participations (3)	51 200,00	0,00	63 366,00	63 366,00	63 366,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	85 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
Total des recettes de gestion courante		490 600,00	0,00	638 266,00	638 266,00	638 266,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		491 600,00	0,00	639 266,00	639 266,00	639 266,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

TOTAL	506 600,00	0,00	659 266,00	659 266,00	659 266,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	510 975,04
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 241,04
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	536 017,88
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

AR - Préfecture

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**II**

005-210501078-20250324-2134025747

Recu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

BALANCE GÉNÉRALE – DEPENSES**D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	722 117,88		722 117,88
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	20 000,00	20 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	725 117,88	20 000,00	745 117,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	37 122,76
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	782 240,64
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	291 200,00		291 200,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	240 800,00		240 800,00
014 Atténuations de produits	15 805,16		15 805,16
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	61 146,00	0,00	61 146,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	272,00	0,00	272,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		556 017,88	556 017,88
Dépenses de fonctionnement – Total	614 223,16	556 017,88	1 170 241,04

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 241,04
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

ME Prefecture

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) P-21051009-20250324-23_2025-BF

P-26/03/2025

Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Publié le 26/03/2025

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR - Préfecture

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**II**

05-210501078-20250324-23_2125_B5

Recu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

D2**BALANCE GÉNÉRALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	165 200,00	0,00	165 200,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		556 017,88	556 017,88
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		165 200,00	556 017,88	721 217,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	61 022,76
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	782 240,64
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	134 800,00		134 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 800,00		9 800,00
731	Fiscalité locale	305 300,00		305 300,00
74	Dotations et participations (8)	63 366,00		63 366,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	125 000,00	0,00	125 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		639 266,00	20 000,00	659 266,00

ARFONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
005-210501078-20250324-23_2025-BF Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		510 975,04
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 170 241,04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget président (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	(RAR N-1 + II + III Valeur 02/03/2025 78 + 20250322 TOTAL AP Prefecture
TOTAL	779 464,49	23 900,00	0,00	721 217,88	721 217,88	0,00	721 217,88	722 117,88
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	761 964,49	23 900,00	0,00	698 217,88	698 217,88	0,00	698 217,88	722 117,88
Total des dépenses d'équipement	761 964,49	23 900,00	0,00	698 217,88	698 217,88	0,00	698 217,88	722 117,88
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18 Cpt de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	2 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	764 464,49	23 900,00	0,00	701 217,88	701 217,88	0,00	701 217,88	725 117,88
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	15 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 37 122,76

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

AR Prefecture						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AP
Total des dépenses d'investissement cumulées						182 248,64

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2. 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/040 = RF/042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

005-210501078-202503	Reçu le 26/03/2025	Publié le 26/03/2025
A	Vote	Vote

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		RECETTES				
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOT/ (RAR N-1)	
TOTAL	582 192,49	0,00	721 217,88	721 217,88	III = I + II + III	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	97 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	97 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	165 200,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	236 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	165 200,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	346 042,49		556 017,88	556 017,88	556 017,88	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	346 042,49		556 017,88	556 017,88	556 017,88	
		R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)			0,00	
					Affectation au compte 1068 (8)	
					61 022,76	

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOT (RAR N-1 + Vote)
		I	II	III = I + II		
Total des recettes d'investissement cumulées						182 240,64
Total des dépenses d'investissement cumulées						182 240,64

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Prefecture

005-210501026
Recu le 2025
Publié le 03/2025
-20250324-23_2025-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (R+RN) (4)	(R+RN) (4) / 2025 = II + II + 2025
TOTAL	779 464,49	23 900,00	0,00	721 217,88	721 217,88	0,00	721 217,88	145 117,88	145 117,88
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	761 964,49	23 900,00	0,00	698 217,88	698 217,88	0,00	698 217,88	722 117,88	722 117,88
Total des dépenses d'équipement	761 964,49	23 900,00	0,00	698 217,88	698 217,88	0,00	698 217,88	722 117,88	722 117,88
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)									

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	(R)AP vote =b+ii	AP Prefecture
Total des dépenses financières	2 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	=3 000,00	4 225,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 223,00
Total des dépenses réelles	764 464,49	23 900,00	0,00	701 217,88	701 217,88	0,00	701 217,88	725 117,88	4 225,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	15 000,00			20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
	Charges transférées (7)	15 000,00		20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00
2132 Bâtiments privés	15 000,00			0,00	0,00			0,00	0,00
2135 Installations générales, agencements	0,00			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
2151 Réseaux de voirie	0,00			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
2152 Installations de voirie	0,00			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
2158 Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
21758 Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	15 000,00			20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture		III – VOTE DU BUDGET					III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1	
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement								
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
098	chapelle sainte lucie		23 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	Aménagement de village		1 175 378,16	3 400,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
112	Route des Puys		45 210,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114	CANAL DU MOULIN		55 397,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	CARREFOUR CLOS DU VAS		217 264,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
118	EGLISE DU CHEF LIEU		241 550,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	ECOLES		487 878,14	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
122	LA CHENAL PIERREFEU		2 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123	Aménagement Pierrefeu		277 049,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	CANAL DE LA CIME		20 576,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
130	Réhabilitation d'un bâtiment com		241 986,38	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
132	Aménagement cimetières		30 718,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	AIRE DE JEUX		35 969,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	INSTALLATION PRODUCTION ENERGIE		9 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	REHABILITATION CANAUX		12 617,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	CREATION SITE INTERNET		4 247,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	REMISE NORMES SECURITE BAT. COMM		28 134,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139	Valorisation patrimoine		48 350,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
141	REHABILITATION APPART. COMMUNAUX		98 465,86	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
145	Economie d'énergie		897,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
147	diagnostic agricole		4 425,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
149	Chalet Serre Blanc		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
152	Plan Local d'Urbanisme PLU		98 460,36	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
153	mise en accessibilité handicapé		5 785,25	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
154	torrent de Sachas		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
158	RNR des Partias		1 803,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
161	valorisation sentiers		4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
162	vergers communaux		4 030,89	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
164	budget participatif		4 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	création appartements communaux		67 071,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	ACQUISITION LOCAL TECHNIQUE		112 662,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	centrale photovoltaïque au sol		3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
169	création voie douce		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
171	création appart comb Puy Chalvin création appart comm Puy Chalvin		1 895,69	2 500,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00
172	véhicule déneigé à usage pluriel		99 215,60	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
173	incendie DECI bibliothèque		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
174			0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

N°	Appelé d'offres pour une AP	(1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
Opération 05-21050	1078-20250324-23	2025-BF						
Reçu le 26/03/2025								
Publié le 26/03/2025								
62	Travaux Forestiers		74 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Eclairage public		42 469,69	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00
81	Acquisition de terrains		267 798,75	15 000,00	19 019,76	19 019,76	0,00	19 019,76
88	Acquisition de matériel		575 942,49	2 000,00	50 198,12	50 198,12	0,00	50 198,12
89	Voirie		550 982,96	1 000,00	220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00
99	Tavaux Pastoraux		18 556,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 300 586,53	23 900,00	698 217,88	698 217,88	0,00	698 217,88

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

AR Prefecture	III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
05-2105 Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025		

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

III - VOTE DU BUDGET**III**

05-2104-118-20000000000000000000000000000000

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**A2.3****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103****LIBELLE : Aménagement de village****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		222 962,54	a	3 400,00	45 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 112,00		0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	2 112,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	197 486,26		0,00	45 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	270,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	196 809,94		0,00	45 000,00
2183	Matériel informatique	406,32		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	23 364,28		3 400,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	23 364,28		3 400,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		192 907,12	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	192 907,12		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 495,84		0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	90 552,76		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	53 299,51		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 760,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)**-48 400,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112

LIBELLE : Route des Puys

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		516,92	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	516,92	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	8,92	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	508,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		15 000,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	15 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 114

LIBELLE : CANAL DU MOULIN

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		29 960,39	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	29 960,39	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	13 392,95	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	1 948,80	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	14 618,64	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116

LIBELLE : CARREFOUR CLOS DU VAS

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 264,71	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 264,71	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 264,71	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		24 963,75	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	24 963,75	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	24 963,75	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118

LIBELLE : EGLISE DU CHEF LIEU

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		170 221,23	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	170 221,23	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	48 373,79	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	79 147,37	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	42 700,07	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 121

LIBELLE : ECOLES

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	5 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		241 292,73	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	241 292,73	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 216,60	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	23 329,93	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	25 053,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Fonds européens	31 102,31	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	50 342,49	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-5 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122

LIBELLE : LA CHENAL PIERREFEU

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		7 752,75	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 752,75	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	7 752,75	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 123

LIBELLE : Aménagement Pierrefeu

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		104 092,89	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	94 945,95	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	19 915,99	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	35 486,59	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 373,37	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	9 146,94	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 146,94	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125

LIBELLE : CANAL DE LA CIME

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		24 587,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	24 587,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	15 114,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	9 473,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 130

LIBELLE : Rehabilitation d'un batiment com

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 478,28	a	0,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 478,28	0,00	10 000,00	10 000,00
2131	Bâtiments publics	3 806,15	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	87,62	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	534,05	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	2 367,60	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	682,86	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		20 753,41	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	20 753,41	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	6 054,07	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-10 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 132

LIBELLE : Aménagement cimetières

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		12 076,41	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	12 076,41	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 076,41	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 133

LIBELLE : AIRE DE JEUX

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		19 806,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	19 806,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 884,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	13 613,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	4 309,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 134

LIBELLE : INSTALLATION PRODUCTION ENERGIE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		8 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	8 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	8 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 135

LIBELLE : REHABILITATION CANAUX

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136

LIBELLE : CREATION SITE INTERNET

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 128,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 128,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 128,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 137

LIBELLE : REMISE NORMES SECURITE BAT. COMM

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 228,10	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	13 228,10	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 228,10	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 139

LIBELLE : Valorisation patrimoine

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 000,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00		0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 000,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	2 000,00		0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 000,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 141

LIBELLE : REHABILITATION APPART. COMMUNAUX

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		408,00	a	0,00	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	408,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	408,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		10 764,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	10 764,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 337,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 802,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 625,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-5 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 147

LIBELLE : diagnostic agricole

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 200,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 200,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	2 200,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 149

LIBELLE : Chalet Serre Blanc

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	20 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152

LIBELLE : Plan Local d'Urbanisme PLU

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		56 260,95	a	0,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 260,95		0,00	20 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	56 260,95		0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 153

LIBELLE : mise en accessibilité handicapé

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 785,25	a	0,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 785,25	0,00	30 000,00	30 000,00
2135	Installations générales, agencements	5 785,25	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-30 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 154

LIBELLE : torrent de Sachas

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 158

LIBELLE : RNR des Partias

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		390,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	390,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	390,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 161

LIBELLE : valorisation sentiers

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	4 200,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 200,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	4 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 162

LIBELLE : vergers communaux

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 499,09	a 0,00	2 000,00	b 2 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 499,09	0,00	2 000,00	2 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	490,70	0,00	2 000,00	2 000,00
2135	Installations générales, agencements	69,99	0,00	0,00	0,00
21758	Autres inst.,matériel,outil, techniques	1 938,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-2 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 164

LIBELLE : budget participatif

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 760,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 760,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 760,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 166

LIBELLE : création appartements communaux

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		27 066,83	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 381,86	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	70,73	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 311,13	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 684,97	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	25 684,97	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 851,42	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	4 851,42	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 851,42	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 167

LIBELLE : ACQUISITION LOCAL TECHNIQUE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 059,31	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 059,31	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 059,31	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 168

LIBELLE : centrale photovoltaïque au sol

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	3 600,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 600,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	3 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 169

LIBELLE : création voie douce

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 171

LIBELLE : creation appart comb Puy Chalvin création appart comm Puy Chalvin
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 895,69	a	190 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 895,69	2 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 895,69	2 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-192 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 172

LIBELLE : véhicule déneigé à usage pluriel

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		99 215,60	a	0,00	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	99 215,60	0,00	2 000,00	2 000,00
2182	Matériel de transport	99 215,60	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-2 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 173

LIBELLE : incendie DECI

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	5 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-5 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 174

LIBELLE : bibliothèque

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	5 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 000,00
-------------------------------	-----------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 62

LIBELLE : Travaux Forestiers

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 004,11	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 004,11	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	4 004,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 67

LIBELLE : Eclairage public

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		16 708,74	a 0,00	70 000,00	b 70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 708,74	0,00	70 000,00	70 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	16 708,74	0,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		8 819,15	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	8 819,15	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 292,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	2 385,64	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 141,51	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-70 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 81

LIBELLE : Acquisition de terrains

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		238 973,50	a 15 000,00	19 019,76	b 19 019,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	238 973,50	15 000,00	19 019,76	19 019,76
2111	Terrains nus	238 973,50	15 000,00	19 019,76	19 019,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		37 115,21	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 115,21	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 295,80	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	35 819,41	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-34 019,76

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 88

LIBELLE : Acquisition de matériel

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		574 920,26	a	2 000,00	50 198,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	574 920,26	2 000,00	50 198,12	50 198,12
2157	Matériel et outillage technique	0,00		0,00	0,00
2182	Matériel de transport	434 315,55		7 000,00	7 000,00
2183	Matériel informatique	73 505,18		10 000,00	10 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	15 117,23		10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	51 982,30	2 000,00	23 198,12	23 198,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		143 215,50	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	134 068,56		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 065,38		0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	47 414,94		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	64 588,24		0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	10 000,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	9 146,94	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 146,94		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-52 198,12

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89

LIBELLE : Voirie

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		19 488,75	a	220 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 488,75	1 000,00	220 000,00	220 000,00
2112	Terrains de voirie	468,75	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	6 336,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	12 684,00	1 000,00	220 000,00	220 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		193 916,56	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	193 916,56	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	41 167,32	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	20 221,58	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	59 694,12	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	25 931,94	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	38 423,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-221 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture III – VOTE DU BUDGET

III

05-21 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99

LIBELLE : Tavaux Pastoraux

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		21 700,32	c	0,00	56 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	21 700,32	0,00	56 000,00	56 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 429,75	0,00	56 000,00	56 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 322,48	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 880,71	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	2 246,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Fonds européens	5 448,30	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 373,08	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

56 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		AP Prefecture			
		05-210501076-2022/03/16/2022		05-210501076-2022/03/16/2022	
		Reçu le 16/03/2022		Publié le 16/03/2022	
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Prop.)
		I	II	III = I + II	III = I + II
TOTAL	582 192,49	0,00	721 217,88	721 217,88	721 217,88
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	97 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	165 200,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
1322 Subv. non transf. Régions	6 300,00	0,00	42 500,00	42 500,00	42 500,00
1323 Subv. non transf. Départements	6 300,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	34 550,00	0,00	35 700,00	35 700,00	35 700,00
1326 Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327 Subv. non transf. Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203 Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111 Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118 Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	97 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	165 200,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations finançries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Voter) III = II + I
Total des recettes financières		139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		236 150,00	0,00	165 200,00	165 200,00	165 200,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	346 042,49		556 017,88	556 017,88	556 017,88
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	<i>Terrains nus</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
203	<i>Frais d'études, recherche, développement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		346 042,49		556 017,88	556 017,88	556 017,88

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF/042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI/041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**III – VOTE DU BUDGET****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	(RAR N-1 + II) = I + II
	TOTAL	899 996,49	0,00	0,00	1 170 241,04	1 170 241,04	0,00	1 170 241,04	1 170 241,04
011	Charges à caractère général (3)	254 300,00	0,00	0,00	291 200,00	291 200,00	0,00	291 200,00	291 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	232 600,00	0,00		240 800,00	240 800,00		240 800,00	240 800,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00		15 805,16	15 805,16		15 805,16	15 805,16
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	53 000,00	0,00		61 146,00	61 146,00		61 146,00	61 146,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	548 900,00	0,00	0,00	608 951,16	608 951,16	0,00	608 951,16	608 951,16
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	54,00			272,00	272,00		272,00	272,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00						
	Total des dépenses financières	5 054,00	0,00	0,00	5 272,00	5 272,00	0,00	5 272,00	5 272,00
	Total des dépenses réelles	553 954,00	0,00	0,00	614 223,16	614 223,16	0,00	614 223,16	614 223,16
023	Virement à la section d'investissement	346 042,49			556 017,88	556 017,88		556 017,88	556 017,88
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	346 042,49			556 017,88	556 017,88	0,00	556 017,88	556 017,88

0002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 170 241,04
---	--------------

05-21 0501078-0250324 Reçu le 26/02/2025 Publié le 26/02/2025	AP Prefecture (RAR N-1 + II) = I + II
---	---

AR Prefecture

005-210501078-20250324-23_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

005	21050	1078	2013	2013	2013
Reçu le	26/03/		03/04/	2013	2013
Publié le	26/03/		25/04/	2013	2013

AR Prefecture

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	RAR N-1 II	(RAR N-1 III)	Total
							506 600,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	93 700,00	0,00	134 800,00	134 800,00	134 800,00	134 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 500,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
731	Fiscalité locale	252 200,00	0,00	305 300,00	305 300,00	305 300,00	305 300,00
74	Dotations et participations (2)	51 200,00	0,00	63 366,00	63 366,00	63 366,00	63 366,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	85 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
Total des recettes de gestion des services		490 600,00	0,00	638 266,00	638 266,00	638 266,00	638 266,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles		491 600,00	0,00	639 266,00	639 266,00	639 266,00	639 266,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
						R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	510 975,04
						Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 170 241,04

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE		TOTAL (RAR N-1 vote)	
							II	II + III		
	TOTAL	899 996,49		0,00	0,00	291 200,00	291 200,00	0,00	1 170 241,04	1 170 241,04
011	Charges à caractère général (4)	254 300,00		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00		0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60612	Énergie - Électricité	9 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00		0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60622	Carburants	4 000,00		0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	200,00		0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	35 000,00		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00		0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
613	Locations	2 000,00		0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00		0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 500,00		0,00	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 500,00		0,00	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	12 000,00		0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	500,00		0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	8 500,00		0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6161	Multirisques	9 000,00		0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6168	Autres primes d'assurance	7 500,00		0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
617	Etudes et recherches	4 000,00		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
618	Divers	4 000,00		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

AP Prefecture

05-210501078-20250324
 Reçu le 26/01/2025
 Publié le 16/02/2025
 Version 2025

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés hors AE	
									II	III
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	8 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00		
623	Pub., publications, relations publiques	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00		
625	Déplacements et missions	4 000,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00		
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00		
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	15 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00		
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00		
6288	Autres services extérieurs	100,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	8 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	232 600,00	0,00	240 800,00	240 800,00	240 800,00	240 800,00	240 800,00		
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	15 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
6411	Personnel titulaire	120 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00	29 000,00	29 000,00	136 000,00		
6413	Personnel non titulaire	28 000,00	0,00	58 800,00	58 800,00	58 800,00	58 800,00	58 800,00		
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	59 600,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
6470	Autres charges sociales	3 000,00	0,00	15 805,16	15 805,16	9 000,00	9 000,00	15 805,16		
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	6 805,16	6 805,16	0,00	0,00	6 805,16		
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Préfecture

TOTAL	0051+210501078	-200	0051+250325	0051+250325	0051+250325
Votre	Votre	Votre	Votre	Votre	Votre
date :	le 1er	le 2025	le 2025	le 2025	le 2025
03/03/2025	03/03/2025	03/03/2025	03/03/2025	03/03/2025	03/03/2025

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information
									Creditis gérés hors AE
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	53 000,00	0,00	61 146,00		61 146,00	0,00	61 146,00	
65131	Bourses	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00		0,00	5 000,00	
65311	Indemnités de fonction	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00		0,00	30 000,00	
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00	1 000,00	
65313	Coisitions de retraite	3 800,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00	3 000,00	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	1 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00		0,00	2 500,00	
65315	Formation	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00	2 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00	2 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	680,00	680,00		0,00	680,00	
65738	Subv.fonct autres établissements publics	200,00	0,00	200,00	200,00		0,00	200,00	
65748	Subv.fonct autres personnes droit privé	8 500,00	0,00	14 766,00	14 766,00		0,00	14 766,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		548 900,00	0,00	608 951,16	608 951,16	0,00	608 951,16	608 951,16	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	54,00		272,00	272,00		272,00	272,00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	54,00		272,00	272,00		272,00	272,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00						
Total des charges financières et spécifiques		5 054,00	0,00	5 272,00	5 272,00		5 272,00	5 272,00	
Total des dépenses réelles		553 954,00	0,00	614 223,16	614 223,16	0,00	614 223,16	614 223,16	
023	Virement à la section d'investissement	346 042,49		556 017,88	556 017,88		556 017,88	556 017,88	
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	

Prefecture

TOTAL	005 210 501 00	146 000,00
Particip.	210 501 00	146 000,00
Particip.	210 501 00	146 000,00
Particip.	210 501 00	146 000,00
Particip.	210 501 00	146 000,00

		APRÉS la préfecture					
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE
6761	Définitions sur réalisations (positives)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		346 042,49			556 017,88	556 017,88	556 017,88

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF\ 042 = RI\ 040$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)	(RAR N-1 + Vote) III = I+II
			I	II			
	TOTAL	506 600,00	0,00	659 266,00		659 266,00	659 266,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	93 700,00	0,00	134 800,00		134 800,00	134 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	0,00		0,00	0,00
7032	Stationnement et location voie publique	3 000,00	0,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	30 000,00	0,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
70610	Redevance enlèvement ordures et déchets	700,00	0,00	800,00		800,00	800,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	19 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
7064	Taxes d'analyse et de désinfection	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	32 000,00	0,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
70841	Mise à disposition personnel CL de rattach.	4 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 000,00	0,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 500,00	0,00	9 800,00		9 800,00	9 800,00
73211	Attribution de compensation	8 500,00	0,00	9 800,00		9 800,00	9 800,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
731	Fiscalité locale	252 200,00	0,00	305 300,00		305 300,00	305 300,00
73111	Impôts directs locaux	200 000,00	0,00	235 000,00		235 000,00	235 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	2 200,00	0,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
73175	Taxe sur les remontées mécaniques	50 000,00	0,00	68 000,00		68 000,00	68 000,00
74	Dotations et participations (3)	51 200,00	0,00	63 366,00		63 366,00	63 366,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	28 000,00	0,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
741121	DSR des communes	10 800,00	0,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
741127	DNP des communes	2 400,00	0,00	3 200,00		3 200,00	3 200,00
742	Dot. aux élus locaux	4 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	6 000,00	0,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00

005-2105010101-2025-06/2025	005-2105010101-2025-06/2025
Reçu le 16/06/2025	Publié le 16/06/2025

APR Prefecture	APR Prefecture
----------------	----------------

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1		Propositions nouvelles	(RAR N-1 + Vote) RAR N-1 + Vote
			I	II		
74836	Atrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	8 166,00	8 166,00	8 166,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	85 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
752	Revenus des immeubles	85 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
757341	Subv. Fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		490 600,00	0,00	638 266,00	638 266,00	638 266,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		491 600,00	0,00	639 266,00	639 266,00	639 266,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
72	Production immobilisée	15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

AR Prefecture

005-210501078-20250324-23_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV – ANNEXES

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant à la date du tirage (1)
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

AR Prefecture

05-21 0501078-20250324-23-2025-BF
 Reçu le 26/03/2025
 Publié le 26/03/2025

B1.1

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Index (4)	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Taux initial	Niveau de taux (5)	
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00					
1641 Emprunts en euros (total)					0,00					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00					

V	05-21	0501078-2025-BF
Recu le 26/03/2022	le 26/03/2025	Catégorie (8) Opérat. (9)
12		

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

AR Prefecture

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
						Index (4)	Type de taux d'intérêt (3)	Niveau de taux (5)	Taux actuairel	Devises	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)						0,00						
1681 Autres emprunts (total) (9)						0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00						
1687 Autres dettes (total)						0,00						
Total général						0,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV – ANNEXES

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice
								Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

AP - Prefecture

005-210501078-20250328
Reçue le 26/03/2025
Publiée le 26/03/2025

V
B12

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

Emprunts et dettes au 01/01/N							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Annuité de l'exercice	
						Taux d'intérêt	Index (14)
						Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital
						Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Charges d'intérêt (16)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00		0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00		0,00	0,00
Total général		0,00		0,00		0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie et emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement échus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

AR - Préfecture

005-21050078-2025	0324-2025	2025-BF
Reçu le 26/03/2025		
Publié le 26/03/2025		

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

N	B1.3	05-10-2010 Publie le 26/03/2025	7 % par type de taux selon la date de capital restant à la date de l'exercice (10) échéant (1)	AP Prefecture
----------	-------------	------------------------------------	--	---------------

IV – ANNEXES**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

					Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Taux maximal à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (1)
				Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	
			Type d'indices (4)	Durée du contrat				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)					
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)								
TOTAL (A)		0,00	0,00				0,00	0,00
Barrière simple (B)								
TOTAL (B)		0,00	0,00				0,00	0,00
Option d'échange (C)								
TOTAL (C)		0,00	0,00				0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)								
TOTAL (D)		0,00	0,00				0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)								
TOTAL (E)		0,00	0,00				0,00	0,00
Autres types de structures (F)								
TOTAL (F)		0,00	0,00				0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00				0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisées à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

005-210501078-20250324-23_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

AR Prefecture						
	05-21 0501078-20250324-23_2025-BF	Reçu le 26/03/2025	Publié le 26/03/2025	B1.4	Autre	Indice
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou Ecart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

		AP préfecture		B1.5		N° 05-210501078-2003/03/26/0000		N° 05-210501078-2003/03/26/0000		N° 05-210501078-2003/03/26/0000											
IV – ANNEXES																					
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE																					
B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)																					
Emprunt couvert		Instrument de couverture		Primes éventuelles		Primes payées pour l'achat d'option		Montant des commissions diverses		Périodicité de règlement des intérêts (4)											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)											
Taux fixe (total)		0,00						0,00		0,00	0,00										
Taux variable simple (total)		0,00						0,00		0,00	0,00										
Taux complexe (total) (2)		0,00						0,00		0,00	0,00										
Total		0,00						0,00		0,00	0,00										

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swapton).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

005-21050	1078	2025	0	B1.5
Reçu le 26/03/2025		2025	22	
Publié le 26/03/2025		2025	23	2025-BF
N				

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Effet de l'instrument de couverture		
			Index (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)
Taux fixe (total)					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat
Taux variable simple (total)					Avant opération Catégorie d'emprunt (8)
Taux complexe (total) (2)					Après opération Produits c/768
Total					Charges c/668
					Niveau de taux
					Produits c/768
					Avant opération de couverture
					Après opération de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

		AP - Prefecture			
05-210501078-2025032423-B		0,00			
Reçu le 26/03/2025		0,00			
Publié le 26/03/2025		0,00			
		IV			
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.5			
IV - ANNEXES					
B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice		
TOTAL	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00		
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00		

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	AR Prefecture
005-210501078-20250324-23_2025-BF	
Reçu le 26/03/2025	
Publié le 26/03/2025	
	IV
	B1.7
IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	
B1.7 – AUTRES DETTES	
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)	

		AR Prefecture	
05-21	05010	18-20250324-23_2025-BF	
Reçu le 26/03/2025			
Publié le 27/03/2025			
N° 32			
IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :			
€			
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	Solde E : C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

AR - Prefecture

005-21050167320250324-23_2025-BF
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

		AR Prefecture
005-210501078-20250324-23_2025-BF		
Reçu le 26/03/2025		
Publié le 26/03/2025		
	IV	B3.2
	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETABLLEMENT DES PROVISIONS	
		B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

AR Prefecture					
005-210501078-202504-23_2025-BF					
Reçu le 26/03/2025					
Publié le 26/03/2025					
(1)					
IV					
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES					
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES					
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)
	TOTAL			0,00	0,00
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)
	TOTAL			0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

N° opération : 159		Intitulé de l'opération : Reseau deau pluviale			Date de la délibération :
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	4 324,28	0,00	0,00	0,00
4581159 (5)		4 324,28	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		4 324,28	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	4 324,28	0,00	0,00	0,00
4581159 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		4 324,28	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		4 324,28	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations communes (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre A5 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

AR Prefecture 005-210501078-2030324-23_2025-BF Reçu le 26/03/2025 Emis le 26/03/2025																					
V 36																					
IV – ANNEXES																					
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS																					
Prêts (compte 274)																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Bénéficiaires</th> <th rowspan="2">Date de la délibération</th> <th rowspan="2">Encours restant dû au 01/01/N</th> <th colspan="2">Montant de l'annuité à recouvrir</th> </tr> <tr> <th>Capital</th> <th>Intérêts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Assortis d'intérêts (total)</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Non assortis d'intérêts (total)</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>					Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrir		Capital	Intérêts	Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00
Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrir																		
			Capital	Intérêts																	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00																	
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00																	

		AP Prefecture		IV					
		B7.1		B7.1					
		ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN							
ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES									
Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice					
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00						
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00					
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00					
8018	Autres engagements donnés								
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00					
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00					
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00					
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00					
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00					

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N		Annuité à recevoir au cours de l'exercice
		Créance en capital au 01/01/N	Créance en capital au 01/01/N	
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus				
Recette grève d'affectation spéciale (2)			0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice (8)
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux (4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6111 « intérêts régés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR Prefecture

05-210501078-20250324-23_2025-BF
 Reçu le 26/03/2025
 Publié le 26/03/2025

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 639 266,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR Prefecture											
05-21	0501078	20250324	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reçu le 26/03/2025											
Publié le 26/03/2025											
B75											
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)											
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Montant des redevances restant à courir	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)
Crédits-bails mobiliers					0,00		0,00		0,00		0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00		0,00		0,00		0,00
Total					0,00		0,00		0,00		0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

							Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la fin de l'exercice												
							Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la fin de l'exercice												
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part financement								
									Part fonctionnement	Part III	Part II	Part I							
Marchés de partenariat (1)							TOTAL I + II + III				TOTAL								
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)							SOUS-TOTAL				SOUS-TOTAL								
							TOTAL				TOTAL								

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPÉCIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à emploier au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à emploier au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.
- (2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.
- (3) Reste à emploier au 31/12/N = reste à emploier au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

AR	Prefecture	
05-21	0501078-025-03	24-23_2025-BF
Reçu le 26/03/2025		
Publié le 26/03/2025		
N	B77	

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
				TOTAL			
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'**« Organisme bénéficiaire »** de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Péodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

05-21	05010	IV
Reçu le 26		
Publié le 2		
B73		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
					0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

005-21050107-20250124
Reçu le 26/01/2025
Publié le 26/01/2025

AP Prefecture

IV

B7.9

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent tout le temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent tout le temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,64 ETPT.

AR Prefecture

005-210501078-20250324-23_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT Nature du contrat (4)
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
TOTAL GENERAL				0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non civés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifie par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusions de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab. et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-7,5 : Contrat à territoire sur emploi permanent. Peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-352 : Modalités particulières recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction), personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

333-1-333-10 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de cabinets.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

V	AR-Prefecture	005-210501073-20250324-23-2025-8F						
Reçu le 26/03/2025								
Publié le 26/03/2025								
B10								

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

		AR Prefecture	
005-210501078	20250324	23_2025-BF	
Reçu le 26/03/2025			
Publié le 26/03/2025			
IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

	AR Prefecture	
005-210501078-20250324-23_2025-BF	Signature	
Reçu le 26/03/2025		
Publié le 26/03/2025		
	IV	
	B112	
IV – ANNEXES		
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux du régime général (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

			AR Prefecture
005-210501078-20250324-23_2025-BF			
Reçu le 26/03/2025			
Publié le 26/03/2025			
IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE			
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE			

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

AR Prefecture	IV – ANNEXES	IV
05-210501078-20250324-23_2025_BF Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025	ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-37 122,76	-37 122,76
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-23 900,00	-23 900,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-61 022,76	-61 022,76

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	61 022,76	61 022,76
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-61 022,76	-61 022,76
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	556 017,88	556 017,88
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	556 017,88	556 017,88

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

AR Prefecture

IV – ANNEXES**IV**

05-210501078-20250324-23_2025_RH

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ANNEXES BUDGETAIRES**EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00		0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671		0,00		0,00
1672		0,00		0,00
1678		0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682		0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00		0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

AR Prefecture

IV – ANNEXES**IV**

05-210501078-20250324-23_2025_BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ANNEXES BUDGETAIRES**EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES****C1.3****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	556 017,88	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	556 017,88	556 017,88
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	556 017,88	556 017,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

AR Prefecture

IV – ANNEXES

05-210501078-20250324-23_2025_RP

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****IV****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

AR Prefecture

05-210501078-20250324-23_2025_BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****IV****C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<p>AR Prefecture</p> <p>05-210501078-20250324-23_2025-BF Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025</p>	
<p>IV – ANNEXES</p>	
<p>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</p>	<p>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</p>

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

VOLET 1 – BUDGETTAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		FONCTIONNEMENT		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixes par l'Etat		
			Matériel		
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B)
INVESTISSEMENT		Montant		Montant	
Matériel					
Autres					
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C)
TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

AR – Prefecture
005-210501078-20250924-93_2928_EF
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION**

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

<u>Produits d'exploitation courante :</u>		
Produits du trafic		0,00
Produits annexes au trafic		0,00
Compensations des réductions tarifaires		0,00
Travaux pour Tiers		0,00
Produits hors trafic		0,00
Total chiffre d'affaires	Total produits d'exploitation courante	0,00
Versements des Collectivités		0,00
Production immobilisée et stockée		0,00
Total charges d'exploitation courante	Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations matières :		
Achats stockés		0,00
Impôts et taxes hors FAP		0,00
Maintenance matériel roulant		0,00
Traction trains, conduite et logistique		0,00
Echange de locomotives entre Activités		0,00
Energie de traction électrique		0,00
Energie de traction diesel		0,00
Entretien/maintenance des installations fixes		0,00
Prestations télécoms		0,00
Echange de matériel roulant entre Activités		0,00
Prestations trains		0,00
Contribution de service Activité Gare		0,00
Transport en service		0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :		
- Dont Etablissements autres que EEX		0,00
- Dont Etablissements EEX		0,00
Autres facturations		0,00
Total facturations matières	Total facturations matières	0,00

COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 - BP - 2025

AR Prefecture

005-210501078-20250324-23_2025-BF
 Reçu le 26/03/2025
 Publié le 26/03/2025

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédeant brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

AR Prefecture						
				IV		
				D3		
Libellés	(si connue à la date de vote)	Base notifiée	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		703 400,00	0,00	40,61	0,00	285 650,74
TFPNB		5 800,00	0,00	82,87	0,00	4 806,46
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		275 700,00	0,00	10,82	0,00	29 830,74
TOTAL		984 900,00	0,00			320 287,94

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

	AR Prefecture	05-210501078-20250311	Reçu le 26/03/2025	Publié le 26/03/2025
	IV	D4.1		
IV – ANNEXES				
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM				
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)				
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
				DEPENSES (1)
Article (2)		Libellé (2)		Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées				
Acquisitions d'immobilisations				
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)				
Autres dépenses éventuelles				
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)				
			Total des dépenses réelles	
040		Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041		Opérations patrimoniales		0,00
			Total des dépenses d'ordre	0,00
			TOTAL GENERAL	0,00

				RECETTES (1)
Article (2)		Libellé (2)		Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées				
Dotations et subventions reçues				
Autres recettes éventuelles				
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)				
024		Produits des cessions d'immobilisations		0,00
			Total des recettes réelles	0,00
040		Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041		Opérations patrimoniales		0,00
021		Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00
			Total des recettes d'ordre	0,00
			TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

AR Prefecture

005-210501078-20250324-23_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

AR	Prefecture
005-210501078-20250321-2025	0,00
Reçu le 26/03/2025	0,00
Publié le 26/03/2025	0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges spécifiques	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	
014	Atténuations de produits	
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

AR Prefecture

005-20250304-2534-23_2025-BF
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
 (2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
 (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
 (4) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR Prefecture	IV - ANNEXES	IV
05-210501078-20250324-23_2025-BF Reçu le 26/03/2025 Publié ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	ELEMENTS DU BILAN	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture	IV - ANNEXES	IV
05-210501078-20250324-23_2025-BF Reçu le 26/03/2025 Publié ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT		D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

05-210501078-20250324- V -2025	ARRETE ET SIGNATURES	V
Reçu le 26/03/2025	ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

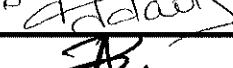
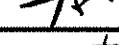
Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par Le Maire (1),
A Puy Saint André, le 24/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Puy Saint André, le 24/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ARNAUD Estelle	
CAMUS Michel	
CHARDRONNET Luc	
JALADE Véronique	
KOLLER Pascale	
LEROY Pierre	
POINSONNET Bertrand	
PROUVE Alain	
SENNERY Pierre	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 26/03/2025

26/03/2025

A Puy Saint André, le 24/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

